

A gauche de l'enceinte du temple Pao-ngen, on aperçoit quelques bâtiments avec l'inscription 六十五營; Yule traduit « Camp n° 65 », nous trouverons plus loin (p. 64, l. 12-13) une mention du « vingt-huitième camp »; mais il est difficile de voir ce que signifient ces indications.

A l'Est du temple Pao-ngen est marqué le sanctuaire septentrional de Kouan-yin 北觀音院 (Yule: T. of Kwan-yin).

Plus à l'Est encore, au sud de la porte Ts'i, est le temple septentrional du dhyâna 北禪寺 (Yule: Pih-shen); il date de l'époque des Tsin; c'est alors que le dévot Tai Yong 戴顓 donna sa demeure pour qu'on en fit un temple bouddhique¹.

Tout à fait à l'Est, auprès de la porte Leou est le temple Pao-kouang 寶光 dont le nom remonte à la période tch'e-wou (238-251) de l'époque du royaume de Wou 吳².

Si nous considérons maintenant dans le territoire enclos par les murs de la ville une nouvelle bande horizontale située au Sud de celle que nous venons d'étudier, nous trouvons d'abord à l'Est le temple Tche-tö 至德廟 (Yule: Chi-tih B. T.). Ce temple n'est pas, comme le croit Yule, un temple bouddhique; c'est un sanctuaire consacré à T'ai-po 吳太伯, ancêtre légendaire des princes de Wou; on y sacrifie en même temps au frère cadet de T'ai-po, Tchong-yong 中雍 qui, d'après la tradition, accompagna son aîné lorsque celui-ci s'enfuit chez les barbares du Sud³. Ce culte a une origine ancienne puisque c'est, dit-on, en 154 p. C. qu'un gouverneur chinois fonda un temple consacré à T'ai-po, en dehors de la porte Tch'ang; entre 911 et 915, sous la dynastie des princes de Wou et de Yue, le temple fut transféré à l'endroit qu'il occupe sur notre plan; en 1091 on donna à ce bâtiment le nom de Tche-tö miao; entre 1098 et 1101, T'ai-po fut anobli rétrospectivement et nommé marquis Tche-tö 至德侯; en 1102, il fut nommé roi Tche-tö 至德王⁴.

Au Sud de ce temple, au débouché de la porte Tch'ang est situé un petit temple du dieu local 土地廟.

A l'Ouest du temple Tche-tö est le grand temple taoïste Tch'ong-tchen kong 崇真宮 (Yule: Tsung-chin, T. T.). C'est en 1118 qu'un habitant de

1. Cf. *Ta Ts'ing yi l'ong tche*, chap. LV, p. 4 a; *T'ouchou tsi tch'eng*, section *Tche fang*, chap. DCLXXVIII, p. 2 b.

2. Cf. *Ta Ts'ing yi l'ong tche*, chap. LV, p. 4 a; *T'ou chou tsi tch'eng*, section *Tche fang*, ch. DCLXXVIII, p. 2 b-3 a.

3. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, traduction française, t. IV, pp. 1-2.

4. Cf. *Ta Ts'ing yi l'ong tche*, chap. LV, p. 3 a; *T'ouchou tsi tch'eng*, section *Tche fang*, chap. DCLXXVII, p. 1 b.